



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Claude PREVOST, Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), conseillers municipaux,

Absents : /

Pouvoirs : M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Pierre-Alexandre MOURET
Mme Sophie CAMPISCIANO donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE
Mme Marie-France LAUNET donne pouvoir à M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BLOT

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir : 3

2023-03-14/06

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HUMANITAIRES POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Zaïme ALI BELHADJ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget primitif 2023 délibéré et approuvé ce jour, et notamment l'article 65748 provisionné pour 100 000 €,

VU les dossiers de demandes de subvention présentés par les associations présentés dans le tableau ci-dessous,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 6 mars 2023,

VU le Bureau municipal en date du 7 mars 2023,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230314-2023-03-14-06-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

DÉCIDE d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous,

Nom de l'association	Montant
Alzheimer Essonne	1 000 €
Secours Catholique Gif sur Yvette	1 000 €
Restos du Cœur	1 000 €
Secours populaire français	1 000 €
Un Cœur pour la Paix	1 000 €
Emmaüs jouets de Noël	1 000 €
Solidarités Nouvelles Logement (SNL)	1 000€
Fondation Paris Saclay	1 000€
Total associations humanitaires	8 000 €

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 14 mars 2023

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230314-2023-03-14-06-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2023